



Légende

Limite de zone ou de secteur

- Zone A
- Zone N
- Zone UA
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Cavités
- Élément de paysage à protéger (L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées et bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
- Secteur faisant l'objet d'orientation d'aménagement



Ardelles

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique
Echelle : 1/5000e

Arrêté le :
30 juillet 2015

Enquête publique :
Du 20 février 2016 au 29 mars 2016

Approuvé le :
6 juin 2016

Modification simplifiée n°1 :

Mairie d'Ardelles
Rue de l'Église
28170 Ardelles
Tel: 02 37 99 08 14
mairieardelles@wanadoo.fr

